

Colloque Santé et Biodiversité
27 et 28 octobre 2014

Santé, biodiversité et services écosystémiques ?

Synthèse de l'atelier 6

Président : Serge Morand

Interpellateur : Bruno David

Rapporteur : Bernard Chevassus-au-Louis

Services écosystémiques et santé ?



Repenser le dualisme Homme vs Biodiversité

- ✓ *Nous sommes nous-mêmes des écosystèmes biodivers insérés dans le « tissu » du vivant*
- ✓ *Les services écologiques commencent au sein même de notre organisme*

Un capital prometteur mais fragile et encore largement méconnu

- ✓ *L'incubation stomacale de la grenouille*
- ✓ *Comment défendre ce capital : notion de « valeur d'option » et de capital global (un trésor est caché dedans)*
- ✓ *Comment intégrer le temps long « malgré les économistes »*

Une prise en compte croissante mais encore peu opérationnelle des enjeux

➤ *L'émergence de la notion dans des textes internationaux, européens, nationaux*

➤ *Des engagements politiques mais encore à traduire dans des obligations légales*

Analyser aussi la question « la biodiversité dépend-elle de notre santé ? »

- *La manière dont nous gérons notre santé (résidus médicamenteux) n'est peut-être pas sans effets sur la biodiversité.*
- *On sait détecter les résidus mais leurs effets restent à documenter*
- *Les espèces ne sont pas égales (concentration, résistance)*

Les services écologiques ne relient pas des écosystèmes « naturels » et des communautés humaines

- ❑ *Il faut analyser la dynamique des « socioécosystèmes » producteurs ou utilisateurs des services (exemple des maladies « émergentes »)*
- ❑ *Nécessité de démarche combinant sciences écologiques, humaines et sociales*

La liaison entre « qualité de l'environnement », biodiversité et santé est à mieux documenter sur le plan épidémiologique

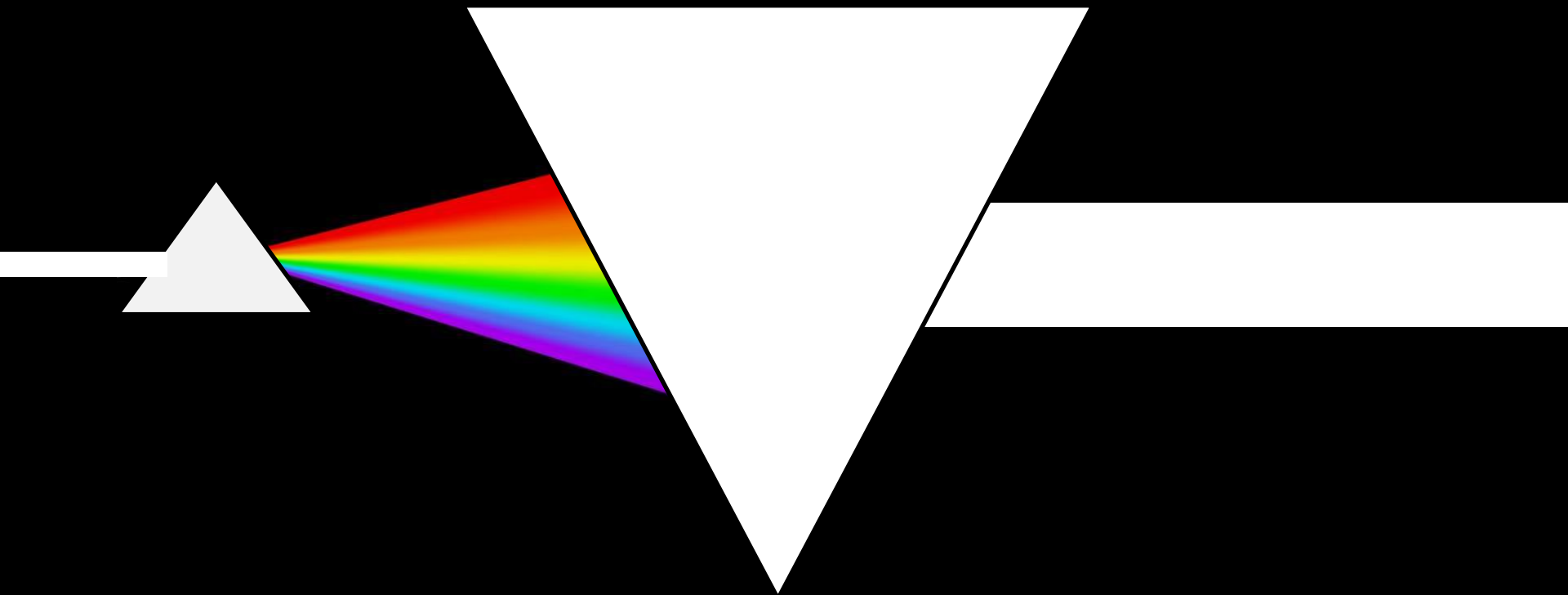
- *Des exemples sur le rôle positifs « d'éléments » de la biodiversité (arbres en ville et pollution)*
- *Nécessité de croiser des BD sanitaires et environnementales géoréférencées*

La prise en compte par le droit des concepts écologiques est un chantier « ouvert »

- ❖ *Quelle définition juridique d'un service écologique ?*
- ❖ *Peut-on distinguer le statut de la ressource (privé) et du service qu'elle rend (bien commun) ?*
- ❖ *Faut-il rémunérer un service ou indemniser une contrainte ?*

Synthèse

Préserver la biodiversité pour
préserver la santé, un cas « idéal » de
bonne application du principe de
précaution





Merci de votre attention